



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

**PROCES-VERBAL D'ELECTION DU PRESIDENT
DES VICE-PRESIDENTS ET DU MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE**

Nombre de membres dont la Communauté de Communes doit être composée :	27
Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	2

Date de convocation : **26 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril, à 17 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.5211-1, L.5211.2, L. 5211-6 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les membres de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-Sur-Seine désignés par les organes délibérants des collectivités membres à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, se sont réunis à la salle des fêtes de Crancey sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

Etaient présents les membres : voir liste annexée

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Bernard BERTON**, doyen d'âge de l'assemblée (article L5211-9 du CGCT), qui, après l'appel nominal des délégués élus par les assemblées délibérantes, les a déclarés installés (élus présents et absents) dans leurs fonctions de délégués.

L'Assemblée délibérante a désigné pour secrétaire (article L.2121-15 du CGCT) **M. Jean-Pierre MEUNIER**.

CCPRS

L'Assemblée délibérante a désigné pour assesseurs : **M Adam DA MOTA** et **M. Adrien ROBIN**.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie, M. BERTON, doyen d'âge de l'assemblée, a ensuite invité le conseil à procéder, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue, à **l'élection du Président**, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4, L 2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

Après appel des candidatures,

Chaque membre du Conseil Communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la CCPRS. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des membres du Conseil Communautaire qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre du Conseil Communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les deux assesseurs et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

ELECTION DU PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	1		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	25		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	13		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
JACQUES BEAUJEAN	11
ERIC VUILLEMIN	14

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Eric VUILLEMIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ensuite, le nombre de postes de Vice-présidents et des Membres du bureau a été déterminé par délibération n° 26-004 – 6 Vice-Présidents et 1 membre du Bureau (« *Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, à la majorité simple sans qu'il puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents, avec la possibilité d'avoir au minimum quatre vice-présidents (article L5211-10 du CGCT).*

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers d ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30 % de l'effectif total (arrondi à l'entier inférieur) et ne soit pas supérieur à quinze. »)

Il a été procédé ensuite à l'élection des Vice-Présidents et du membre du Bureau sous la présidence de M. Eric VUILLEMIN dans les mêmes formes que pour l'élection du Président.

|

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	12		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	14		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Bernard BERTON	14

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Bernard BERTON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	12		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	14		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Michel LAMY	14

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Michel LAMY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	11		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	15		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Richard BEGON	15

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Richard BEGON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	11		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	15		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Marianne JOLY	15

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

Madame Marianne JOLY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	10		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	16		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	9		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Patrick NUNEZ	16

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Patrick NUNEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	12		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	14		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Valérie NOBLET	14

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

M. Valérie NOBLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne (1)	26		
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (2)	11		
Nombre de suffrages exprimés (1-2)	15		
Majorité absolue (1-2)/2 +1	8		---

Ont obtenu :

AU 1 ^{ER} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix
Marie-Thérèse LUCAS	15

AU 2 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

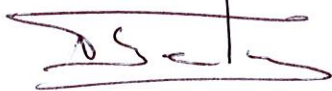
AU 3 ^{ème} TOUR	
Nom-prénom	Nombre de voix

Mme Marie-Thérèse LUCAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

Observations et réclamations éventuelles présentées au cours de la séance

Signature des membres présents

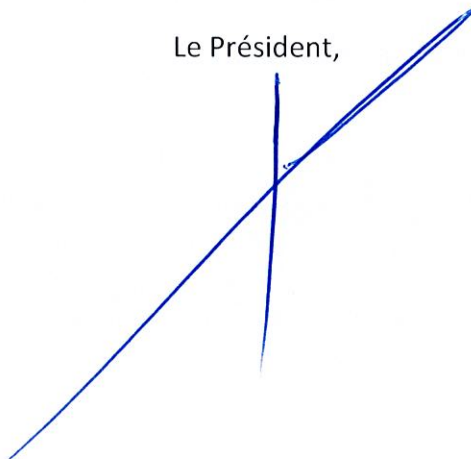
Le doyen d'âge,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

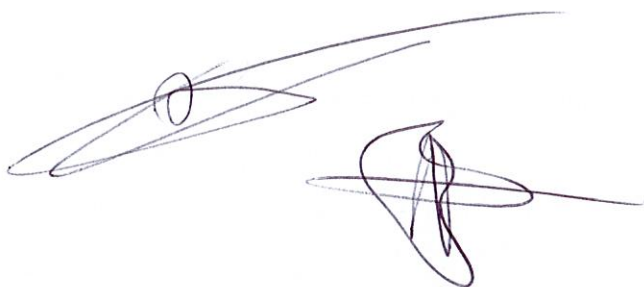
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a vertical line through it.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, diagonal line with a vertical line intersecting it.

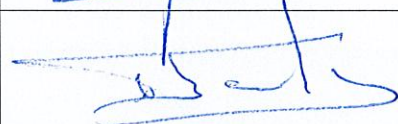
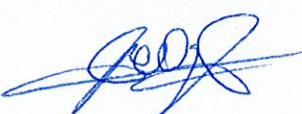
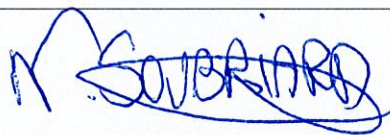
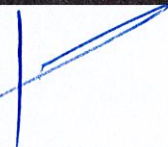
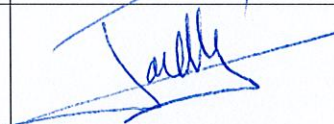
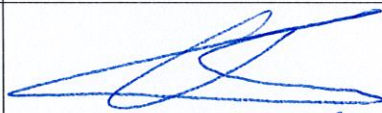
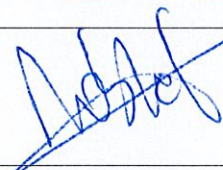
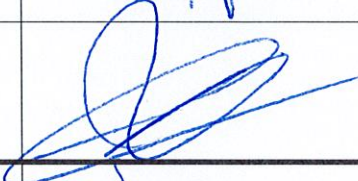
Les assesseurs,

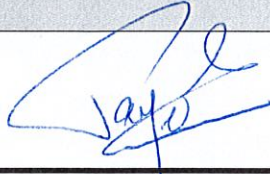
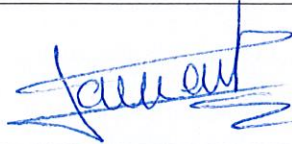
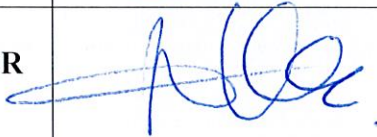
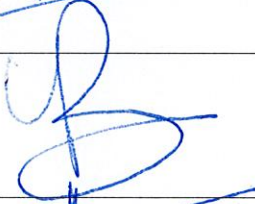
Two handwritten signatures in blue ink. The first is a long, horizontal line with a small circle in the middle. The second is a more complex, stylized signature with multiple loops.

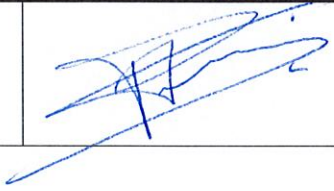


Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2026
EMARGEMENT

NOM DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE	EMARGEMENT
Jean-Pierre MEUNIER	
Bernard BERTON	
Richard BEGON	
Nathalie SOUBRIARD	
 Michel LAMY	
Nadine JOLY	
Jean-Michel LATOUR	
Valérie NOBLET	
Adrien ROBIN	
Elisabeth PARIAT	
Marianne JOLY	
Philippe CAIN	

NOM DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE	EMARGEMENT
Béatrice PAYEN	
Adam DA MOTA	
Virginie LAURENT	
Jacques BEAUJEAN	
Frédérique HITTLER	
Gilles MATHIEU	
Sophie CORVO	
Gilles BOYEZ	
Stéphanie PINTA	
Yvan BERNARD	
Éric VUILLEMIN	
Marie-Thérèse LUCAS	

NOM DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE	EMARGEMENT
Fethi CHEIKH	
Angélique RANC	
Patrick NUNEZ	



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

Le 02 Avril 2026

POUVOIR

Monsieur le Président,

Je soussigné(e), M. LAMY P. L.,
Délégué(e) Communautaire, regrette d'être dans l'impossibilité d'assister à la séance du Conseil
Communautaire du **02 AVRIL 2026**.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités
territoriales, je donne pouvoir à M. ERIC VAILLENIN pour
voter en mon nom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M. LAMY P. L.
Délégué(e) Communautaire



Le 30/03/2026

POUVOIR

Monsieur le Président,

Je soussigné(e), M. CAIN PHILIPPE,
Délégué(e) Communautaire, regrette d'être dans l'impossibilité d'assister à la séance du Conseil
Communautaire du **02 AVRIL 2026**.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités
territoriales, je donne pouvoir à M. Joly Marianne pour
voter en mon nom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M. CAIN PHILIPPE
Délégué(e) Communautaire